

# CONTRAT DE LOCATION DE ROLLER



Entre les soussignés :

**LE LOUEUR**

LE RSTC - 4, Rue Alexandre Gander  
74200 Thonon-les-Bains

Représenté par .....

**LE PRENEUR**

NOM..... Prénom .....

Adresse :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE 1 : FICHE DU MATERIEL LOUÉ, ÉTAT**

Fiche de constat du matériel à la livraison au preneur									
	Neuf		Bon		Moyen		à changer		Prix Unitaire à titre indicatif
	Droite	Gauche	Droite	Gauche	Droite	Gauche	Droite	Gauche	
Fixation à cran									8,00
Haut de chausson									30,00
Lanière de serrage									12,00
Molette de serrage									10,00
Lacets									5,00
Chausson									120,00
Cable									5,00
Platine MG									50,00
Vis									2,00
Roues									6,00

**Valeur Commerciale de la paire de roller : 290 Euros**



## ARTICLE 2 : DUREE DE LA LOCATION

La présente location est consentie pour la date du..... et se terminera de plein droit et sans formalité le .....

## ARTICLE 3 : PRIX DE LA LOCATION

Le prix est de ..... Ce prix comprend la location des rollers pendant toute la durée entendue selon l'article 2. Le preneur bénéficie d'un échange standard gracieux si la taille du pied évolue durant la période précitée.

Aucun remboursement de la location ne pourra être demandé dès lors que la durée aura dépassée un mois de jouissance des rollers

## ARTICLE 4 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Les rollers seront testés en présence du preneur (*article1*), cela implique pour le preneur qu'il accepte la fiche de constat du matériel ci-dessus remplie en présence des deux parties (le loueur et le preneur).

Quelles que soient les modalités, le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire.

Le preneur s'engage à entretenir les rollers

Le preneur est libre d'engager une assurance s'il le souhaite.

Le preneur est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel, il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi.

Le preneur certifie connaître toutes les mises en gardes de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel (protection de l'individu) loué par le biais de ce présent contrat. En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.

La restitution du matériel se fera en main propre. Lors de la restitution du matériel, ce dernier sera testé par un membre nommé par le RSTC, entraîneur ou membre du comité directeur. Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle sont à la charge du preneur.

Le matériel devant subir une réparation, pourra être réparé par le RSTC, les frais de réparations seront à la charge du preneur, si le matériel ne peut être réparé, ou n'est pas restitué dans un délai de 1 mois après la date fixée ci dessus, il sera considéré comme manquant au retour. Le matériel manquant au retour sera facturé par le biais de la caution déposée par le preneur.

## ARTICLE 5 : DEPOT DE GARANTIE

Le preneur devra verser au propriétaire le jour de la prise de possession des rollers une somme de .....euros à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets loués. Le remboursement du dépôt de garantie sera effectué au retour du matériel en bon état.

## ARTICLES 6 : ETAT DU MATERIEL

Les rollers seront restitués avec un jeu de roues neuf du même diamètre que celles équipées au départ, le preneur peut bénéficier des meilleurs prix dont le RSTC bénéficie.

Un état du matériel contradictoire et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition des rollers au preneur et feront l'objet d'un pointage en fin de location.

Cet état devra être signé du RSTC et du preneur.

Fait à Thonon-les-Bains, le ..... en deux exemplaires originaux

**Le RSTC représenté**

Par .....

**Le preneur**

Nom et prénom .....

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »